

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 8 avril 2021

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 44

DELIBERATION  
n° 2021 - 3 - 07

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Béatrice JUSTIN.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET.

Séverine BESSONNET est désignée secrétaire de séance.

**Affectation des résultats de fonctionnement 2020**

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2020 de chacun des budgets de la Communauté de Communes, de la manière suivante :

**Budget Principal :**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2020
Dépenses	28 905 110,68 €	12 804 343,99 €	3 979 564,11 €
Recettes	31 601 723,66 €	13 089 198,49 €	3 607 693,00 €
<b>Résultats</b>	<b>2 696 612,98 €</b>	<b>284 854,50 €</b>	<b>- 371 871,11 €</b>

Le Compte Administratif 2020 du budget principal présente au 31/12/2020 un excédent de fonctionnement de 2 696 612,98 €, un excédent d'investissement de 284 854,50 € et un déficit sur les restes à réaliser de 371 871,11€.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 2 696 612,98 €.

**Budget annexe « Zones d'Activités Economiques »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2020
Dépenses	627 463,87 €	1 796 474,20 €	
Recettes	627 463,87 €	297 702,43 €	
<b>Résultats</b>	<b>- €</b>	<b>- 1 498 771,77 €</b>	

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Zones d'Activités Economiques » présentant un résultat de fonctionnement nul, il n'y a donc pas d'affectation à réaliser.

**Budget Annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2020
Dépenses	77 394,10 €	203 901,05 €	
Recettes	90 175,76 €	69 162,34 €	
<b>Résultats</b>	<b>12 781,66 €</b>	<b>- 134 738,71 €</b>	

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière » présentant un excédent de fonctionnement de 12 781,66 € et un déficit d'investissement de 134 738,71 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 12 781,66 €.

**Budget Annexe « Pépinière d'Entreprises »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2020
Dépenses	69 289,78 €	50 144,30 €	
Recettes	32 641,39 €	20 855,94 €	
<b>Résultats</b>	<b>- 36 648,39 €</b>	<b>- 29 288,36 €</b>	

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Pépinière d'Entreprises » présentant un déficit de fonctionnement de 36 648,39 € et un déficit de la section d'investissement de 29 288,36 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- au déficit reporté (article 002) à hauteur de 36 648,39 €.

#### **Budget Annexe « SPANC »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2020
Dépenses	111 196,06 €		
Recettes	32 212,86 €		
<b>Résultats</b>	<b>- 78 983,20 €</b>		

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe « SPANC » présentant un déficit de fonctionnement de 78 983,20 €, il est proposé de l'affecter comme suit :

- au déficit reporté (article 002) à hauteur de 78 983,20 €

#### **Budget Annexe « Assainissement »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2020
Dépenses	1 364 895,77 €	1 648 033,30 €	277 223,00 €
Recettes	6 030 156,98 €	3 063 950,10 €	238 536,00 €
<b>Résultats</b>	<b>4 665 261,21 €</b>	<b>1 415 916,80 €</b>	<b>- 38 687,00 €</b>

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Assainissement » présente au 31/12/2020 un excédent de fonctionnement de 4 665 261,21 €, un excédent d'investissement de 1 415 916,80 € et un déficit sur les restes à réaliser de 38 687 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 4 665 261,21 €

#### **Budget Annexe « Assainissement Régie »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2020
Dépenses	4 504 459,23 €	3 402 539,11 €	855 258,00 €
Recettes	5 900 708,73 €	9 326 914,37 €	448 591,00 €
<b>Résultats</b>	<b>1 396 249,50 €</b>	<b>5 924 375,26 €</b>	<b>- 406 667,00 €</b>

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Assainissement Régie » présente au 31/12/2020 un excédent de fonctionnement de 1 396 249,50 €, un excédent d'investissement de 5 924 375,26 € et un déficit sur les restes à réaliser de 406 667 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 1 396 249,50 €

**Budget Annexe « REOMI »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2020
Dépenses	8 397 126,18 €	547 673,74 €	647 876,00 €
Recettes	9 914 143,72 €	4 578 546,33 €	164 687,00 €
<b>Résultats</b>	<b>1 517 017,54 €</b>	<b>4 030 872,59 €</b>	<b>- 483 189,00 €</b>

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe « REOMI » présente au 31/12/2020 un excédent de fonctionnement de 1 517 017,54 €, un excédent d'investissement de 4 030 872,59 € et un déficit sur les restes à réaliser de 483 189 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 1 517 017,54 €

**Budget Annexe « PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie »**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2020
Dépenses	336 595,83 €	1 463 603,16 €	1 635 840,00 €
Recettes	472 615,11 €	330 839,68 €	
<b>Résultats</b>	<b>136 019,28 €</b>	<b>- 1 132 763,48 €</b>	<b>- 1 635 840,00 €</b>

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe « PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie » présentant un excédent de fonctionnement de 136 019,28 € et un déficit d'investissement de 1 132 763,48 € et un déficit sur les restes à réaliser de 1 635 840 €.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 136 019,28 €.

**Le Conseil Communautaire,  
 Dûment convoqué,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu les comptes de gestion et comptes administratifs 2020,  
 Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 mars 2021,  
 Vu le rapport et les propositions d'affectation de l'ordonnateur,  
 Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article unique :** d'approuver l'affectation des résultats 2020, telle que présentée au rapport, proposée par l'ordonnateur pour les budgets énumérés ci-après :

- Budget Principal
- Budget annexe « Zone d'Activités Economiques »
- Budget annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière »
- Budget annexe « Pépinière d'Entreprises »
- Budget annexe « SPANC »
- Budget annexe « Assainissement »
- Budget annexe « Assainissement Régie »

- Budget annexe « REOMI »
- Budget annexe « Ports »

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 16 AVR. 2021
- de l'affichage le : 16 AVR. 2021
- de la publication sur le site [www.paysainsaintgilles.fr](http://www.paysainsaintgilles.fr) le : 16 AVR. 2021

Le Président,

François BLANCHET



Givrand, le 13 avril 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).